



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Commission Océanographique Intergouvernementale

Dialogue avec les Délégations permanentes auprès de l'UNESCO autour de la future Stratégie à moyen-terme 2022-2029 (41 C/4)

- Volet 3 de la transformation stratégique de l'UNESCO -

19 juillet 2019

Note d'introduction

Contexte

L'océan, le plus vaste écosystème de notre planète, offre à notre civilisation toutes sortes de services d'une importance capitale. Pour continuer à en bénéficier, un équilibre doit être trouvé et maintenu entre l'exploitation sans cesse croissante de l'espace marin et de ses ressources, et la restauration et la conservation de la santé des océans, qui se détériore rapidement. Cet impératif s'est manifesté à travers un certain nombre d'avancées récentes dans le cadre des engagements pris par la communauté internationale en matière de gestion des océans. Le Programme 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) comprennent un ODD 14 qui vise spécifiquement à « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». L'océan est pris en compte dans l'Accord de Paris relevant de la CCNUCC (2015), dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015) et dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (2014).

Il ressort de la première Évaluation mondiale des océans (2016) que l'humanité n'a plus beaucoup de temps devant elle pour commencer à gérer les océans de manière durable. Le changement climatique, la pollution marine, l'acidification de l'océan, la raréfaction de l'oxygène, les pratiques de pêche non durables ainsi que la dégradation des milieux marin et côtier ont des effets néfastes en chaîne majeurs sur les océans, effets qui devraient encore s'accroître à mesure que la population mondiale augmente et se rapproche des 9 milliards attendus pour 2050.

Avantage comparatif de la COI

Le Programme 2030 fournit un cadre d'action concerté pour mettre l'océan sur la voie de la durabilité, tout en soulignant sa dimension universelle dans la promotion des autres objectifs de société tels que l'égalité des genres, le développement économique durable, la sécurité alimentaire ou le changement climatique, pour n'en citer que quelques-uns. La COI joue un rôle de coordination prépondérant dans le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des cibles des ODD pertinentes. La Commission s'acquitte avec succès de son rôle d'organisme responsable pour deux cibles relatives à l'ODD 14 : sur l'acidification de l'océan (14.3) et sur les capacités en sciences de la mer (14.a). Elle constitue un partenaire technique essentiel pour les cibles relatives à la pollution marine (14.1) et à la gestion écosystémique (14.2).

La responsabilité accrue de la COI et la Décennie pour les sciences océaniques

La COI s'apprête à s'engager dans la période visée par cette stratégie à moyen terme (2022-2029) avec une conscience aiguë de sa responsabilité renforcée. Le développement d'une économie durable des océans en application du Programme 2030 et la mise au point, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale exigeront l'application de nouvelles obligations économiques et législatives concernant les sciences océaniques. Pour étayer les politiques et accroître les connaissances des parties prenantes, un niveau d'expertise plus élevé dans le domaine des sciences océaniques sera nécessaire. C'est ce qui a principalement poussé la COI à proposer aux Nations Unies de proclamer une décennie sur les sciences océaniques, en faveur de « l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons ». En vertu de la

résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72e session, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (« la Décennie ») couvrira la période allant de 2021 à 2030. Cette campagne inédite de longue durée et de haut niveau aura pour vocation de transformer les sciences océaniques et de favoriser des mesures et des politiques efficaces en vue de l'exploitation durable et de la protection de l'océan. La Décennie satisfera directement aux objectifs des cadres des Nations Unies approuvés par les États membres de l'ONU ces cinq dernières années.

Au cours de la période 2022-2029, on attendra particulièrement de la COI qu'elle maintienne les activités de tous ses programmes scientifiques et opérationnels; qu'elle soutienne et facilite la mise en œuvre de la Décennie; et qu'elle rende régulièrement compte au Secrétaire général de l'ONU des progrès réalisés à l'échelle mondiale, en plus de mener ses propres activités en faveur de la Décennie. Le succès de la Décennie suppose une véritable adhésion de la part des nombreux partenaires et parties prenantes qui recourront à son cadre et aux possibilités qu'il offre afin de s'acquitter de tous les aspects de leur mandat relevant des sciences océaniques. La Décennie est une occasion exceptionnelle de mettre en lumière les bénéfices pour la société des programmes de la COI et de certains programmes de l'UNESCO à travers une approche transformatrice de la production de connaissances scientifiques exploitables au service des décideurs. Elle donnera également un formidable élan à la mise en œuvre des priorités globales définies collectivement.

Perspectives

Conformément au calendrier d'activités de la Commission, les travaux relatifs au projet de Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 ont déjà débuté, les États membres devant apporter leurs premières contributions à la 30^e session prochaine de l'Assemblée de la COI (26 juin – 4 juillet 2019). D'autres contributions et orientations formulées par les États membres permettront d'affiner le projet de stratégie et de guider les organes directeurs de la COI en 2020, avant d'aboutir aux dernières étapes de sa finalisation et à son adoption par l'Assemblée générale de la COI à sa 31^e session, en 2021, puis à sa soumission à la 41^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2021.

La capacité de la COI de s'acquitter de son mandat de plus en plus vaste et de répondre à la fois aux attentes suscitées par la Décennie et aux aspirations et besoins de ses États membres nécessitera en retour un soutien accru des gouvernements, un pouvoir de décision renforcé pour les organes directeurs de la COI et un investissement fiable et suffisant dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'océanographie moderne.

Axes de réflexion proposés:

- (a) À votre avis, quelles sont/seront les principales tendances, perspectives et difficultés à l'échelle mondiale, régionale ou essentiellement nationale qui concerneront le mandat de la COI dans les dix prochaines années ?
- (b) Quelle serait le meilleur moyen de garantir que la COI apporte un soutien fructueux à ses États membres en vue de la réalisation de leurs objectifs dans ses différents domaines de compétence ?
- (c) Par quels moyens pensez-vous que l'UNESCO puisse parvenir à une approche plus intégrée et plus interdisciplinaire, avec la participation de la COI ?
- (d) Comment mieux prendre en compte la priorité globale Afrique, ainsi que les besoins spécifiques des états insulaires, dans notre programme et notre culture interne ?
- (e) Comment mieux contribuer au renforcement et à l'institutionnalisation de la promotion de l'égalité des genres dans le cadre des programmes de la COI ?
- (f) Quelles seraient vos plus grandes attentes en matière de sciences océaniques et comment pourraient-elles être satisfaites dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 ?